

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 13 OCTOBRE 2026
Convocation du 06 OCTOBRE 2026**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 13 OCTOBRE 2026 à 20 H 30 à la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire.

Présents : M MAURENARD Guy, Maire, Mmes : BONVALLET Isabelle, HALLAY Béatrix, LE NESTOUR Murielle, PIEDAGNIEL Sophie, POULAIN Françoise, TROCHERIE Evelyne, MM : HENRY Benoit, HUTEAU Vincent, IMPERIALE Claude, LAIGNEAU Dominique, MOMMESSIN Thierry, TRICHEUX Sylvain.

Absents : Excusé : M. GUESNET Michel.
Absente : Mme LÉTANG Chantal.

A été nommé secrétaire : M. IMPERIALE Claude.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

- DEVIS POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLANTATION DU CITY STADE

Deux devis ont été présentés par le Maire.

La décision ne sera pas définitive à ce conseil.

M. HENRY Benoit propose de contacter deux entreprises pour chiffrer la partie construction de la plate-forme.

- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES SENIORS

La cérémonie de commémoration aura lieu au Monument aux Morts le mardi 11 novembre 2026 à 11h00 suivi d'un vin d'honneur.

Elle se clôturera par le repas des « seniors » à 12h30 à la salle communale pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Une animation accompagnera les convives pendant le repas et dans l'après-midi.

- BULLETIN MUNICIPAL 2027

Le Maire revient sur la parution des articles du bulletin à prévoir.

Chaque élu devra remettre une photo pour la présentation du nouveau conseil municipal.

**- ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS TERRITORIAUX
DELIBERATION N° 30**

M. le Maire expose au conseil municipal, que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale reconnaît aux agents territoriaux un droit à l'action sociale qui constitue une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales (cf. article L.2321-2 alinéa 4 bis). Chaque collectivité détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'elle souhaite engager pour la réalisation des prestations d'action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le type d'actions sociales applicables à compter de l'exercice 2026, ainsi que le montant alloué annuellement pour la mise en application de celle-ci,
- montant alloué de 1 000,00 € (somme inscrite à l'article 6470 du budget primitif commune 2026),
- d'attribuer à chaque agent stagiaire, titulaire, contractuel ou sous contrat, quel que soit son grade, sa durée de temps de travail, son ancienneté, la prestation suivante d'une valeur de 200,00 €, sous réserve de la présence de l'agent dans les effectifs de la commune à Noël 2026,
- d'adhérer à BIMPLI CADO, proposé par la Poste,
- d'autoriser M. le Maire à signer le bon de commande,

Cette prestation sociale se présentera sous forme de bons d'achat d'une valeur unitaire de 10,00 € remis à chaque agent territorial.

- RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE CHARTRES METROPOLE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2025 de Chartres Métropole doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique.

Chaque élu a été destinataire d'une version numérique de ce document de 62 pages.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Mme Isabelle BONVALLET** signale que la dalle a été posée sur la place de Saint-Aubin rue de la Libération pour l'implantation du distributeur de viande.

- **M. Sylvain TRICHEUX** a été interpellé par un riverain de la rue de la Gare pour la vitesse excessive lors de la traversée du hameau du « Petit Chêne ».

- **M. Thierry MOMMESSIN** rappelle que les trous se creusent davantage rue Marceau.

Le cross de l'école a eu un grand succès auprès des familles, nombreuses participations et beau temps, environ 200 élèves qui ont couru.

La course « un gars-une fille » aura lieu le 25 octobre à 14h30, les « foulées d'Halloween » le 31 octobre à 20h30, avec une nouveauté en 2026, « la course des petits monstres » dès 17h00 et le footing des pères-Noël, cette année à Chartres le 18 décembre à 18h00.

Séance levée à 21h30.

**Le secrétaire de séance,
Claude IMPERIALE**

**Le Maire,
Guy MAURENARD.**

